

**Rapport annuel de mise en œuvre pour l'objectif  
PARTIE A**

**IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE**

CCI	CCI
Intitulé	Programme Opérationnel Interrégional FEDER Rhône Saône 2014-2020
Version	2018.0
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	15 juin 2019

<b>IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE</b> .....	<b>1</b>
<b>2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b> .....	<b>4</b>
2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.....	4
<b>3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]</b> .....	<b>6</b>
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....	6
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	9
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - I / 5b.....	9
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - II / 7c.....	11
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - III / 6c .....	13
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - III / 6d .....	16
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - IV .....	18
Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises .....	20
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance.....	21
3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	23
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme .....	23
Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013] .....	24
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé.....	25
Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif	
Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE).....	26
<b>4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS</b> .....	<b>27</b>
<b>6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]</b> .....	<b>31</b>
<b>7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS</b> .....	<b>34</b>
<b>8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS</b> .....	<b>35</b>
<b>9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE</b> .....	<b>36</b>
<b>10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013]</b> .....	<b>38</b>
10.1. Grands projets.....	38
10.2. Plans d'action communs.....	41
<b>11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]</b> .....	<b>44</b>
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	44
11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013] .....	46
11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	46

11.4.	Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] .....	47
11.5.	Rôle des partenaires dans la réalisation du programme.....	47
<b>12.</b>	<b>INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 .....</b>	<b>50</b>
12.1.	Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations.....	50
12.2.	Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication .....	55
<b>13.</b>	<b>ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement).....</b>	<b>58</b>
<b>14.</b>	<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013] .....</b>	<b>59</b>
14.1.	Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel .....	59
14.2.	Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds .....	59
14.3.	Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales .....	60
14.4.	Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes 60	
14.5.	Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant .....	61
14.6.	Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées.....	61
<b>15.</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013].....</b>	<b>62</b>
<b>16.</b>	<b>CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement) .....</b>	<b>63</b>
<b>17.</b>	<b>PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013] .....</b>	<b>66</b>
	<b>Documents.....</b>	<b>68</b>
	<b>Résultats de la dernière validation .....</b>	<b>69</b>

## **2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

### **2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.**

La programmation FEDER cumulée atteint près de 17,97 M€, soit 54,47 % de l'enveloppe, pour un coût total de 50,59 M€: FEDER : 106 opérations programmées au total dont 32 en 2018. Le montant total de FEDER pour ces opérations programmées en 2018 s'élève à 19,7 M€. Le niveau de certification atteint près de 13,8 M€. Deux appels de fonds réalisés en mai et décembre ont permis de certifier 5.4M€ de dépenses

Cette année, le Comité de programmation a été consulté par procédure écrite à 4 reprises. Il a sélectionné 32 projets FEDER pour un coût total de 24,142M€ et un montant FEDER de 5,511M€. Chaque comité de programmation est précédé de 4 comités techniques thématiques.

Le Comité de suivi commun s'est réuni quant à lui une fois en novembre 2018 à Lyon. Cette instance de pilotage a permis de réunir les partenaires institutionnels et la Commission européenne, afin de s'assurer de l'efficacité et de la qualité de la mise en œuvre du programme. Un plan d'action spécifique a été mis en place pour permettre l'atteinte de valeurs cibles du cadre performance, avec notamment une relance des porteurs et la prise en compte des indicateurs des opérations partiellement achevées.

L'année 2018 a aussi été marquée par les 4 premiers audits d'opérations sur des opérations dont des dépenses ont été intégrées lors des deux appels de fonds de l'exercice comptable. L'autorité d'audit a émis un avis sans réserve d'assurance globale du système de gestion et de contrôle en raison d'un taux d'erreur (1.08%) inférieur au seuil de significativité (2%).

L'année 2018 aura également été marquée par les travaux de convergence des pratiques et des procédures applicables à l'ensemble des programmes dont la Région est autorité de gestion. Ces travaux ont abouti au dépôt en juin 2018 d'un Descriptif des Systèmes de Gestion et de Contrôle (DSGC) commun aux PO régionaux Auvergne, Rhône-Alpes et Rhône-Saône. Les objectifs poursuivis par l'AG étaient :

- de pouvoir bénéficier de procédure commune et d'un traitement homogène des demandes de financement sur les Programmes dont la Région est autorité de gestion
- de simplifier les process et procédure, de réduire la charge de contrôle externe (échantillonnage unique) pour permettre un traitement plus fluide des porteurs
- de simplifier dans la mesure du possible l'accès aux FESI pour les porteurs de projet (dématérialisation, généralisation du recours au taux horaire pour les dépenses de personnel notamment).

En parallèle, la Direction des fonds européens a travaillé à la prise en compte des modifications réglementaires apportées par le règlement omnibus. Ainsi, les règles de gestion ont été modifiées pour tenir compte des nouveautés et simplification pour une mise en œuvre début 2019. Un travail restera à mener lorsque l'Etat membre publiera le décret d'éligibilité des dépenses mis à jour.

Les agents de la DFE ont pu bénéficier de formations de spécialisation, avec d'une part une formation relative à la certification et d'autre part, une formation généraliste sur la politique européenne et le post 2020.

Afin de sensibiliser les jeunes aux fonds européens, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a lancé pour l'année scolaire 2017/2018 une action pilote destinée aux jeunes lycéens et apprentis, intitulée « L'Europe agit dans ma région ». Cette action a pour objectifs d'informer et de sensibiliser les jeunes sur l'engagement de l'Union européenne en Auvergne-Rhône-Alpes, et de valoriser les projets financés par les fonds européens.

Après une séance de présentation en classe, réalisée entre novembre et décembre 2017 et animée par les Centres d'Information Europe Direct (CIED), les élèves participants ont dû réaliser un reportage sur un projet financé par les fonds européens près de chez eux.

La remise du prix a eu lieu le 25 mai 2018. La classe lauréate est partie découvrir les institutions européennes les 13 et 14 juin.

### 3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

#### 3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
I	Renforcer la capacité du territoire à faire face au risque inondation.	<p>Le coût total programmé sur cet axe depuis le début de la programmation est de 6 375 523€, pour un montant FEDER de 3 144 713€. Le montant des dépenses certifiées s'élève à 1 307 361€.</p> <p>En 2018, 13 dossiers ont été programmés pour un montant FEDER de 876 904€</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 11 dossiers concernent la réalisation d'investissements de réduction de la vulnérabilité aux inondations pour un montant FEDER de 644 004€. Pour 8 dossiers les investissements sont réalisés sur des exploitations agricoles. Les 3 autres dossiers initient cette démarche de réduction de vulnérabilité auprès de nouvelles cibles : les logements, les bâtiments publics et les entreprises.</li> <li>- 2 dossiers de sensibilisation au risque inondation (232 900€) retenus dans le cadre de l'appel à projets « Culture du risque inondation » conduit dans le cadre du Plan Rhône avec la DREAL.</li> </ul> <p>Le taux d'avancement de l'axe est de 34.11% et le niveau de certification 5.77%</p>
II	Soutenir le développement du transport fluvial sur le territoire.	<p>Le coût total programmé sur cet axe depuis le début de la programmation est de 16 274 224€, pour un montant FEDER de 8 126 361€. Le montant des dépenses certifiées s'élève à 5 748 992€.</p> <p>En 2018, 2 dossiers ont été programmés pour un montant FEDER de 698 995€, ce qui porte le taux de programmation de l'axe à 81.34%. Un dossier concerne des travaux de relevage d'un ouvrage d'art sur le canal du Rhône à Sète et représente la presque totalité du montant FEDER programmé en 2018 (618 995€). L'autre dossier plus modeste concerne une étude sur le transport des produits chimiques par voie fluviale sur le bassin Rhône Saône (80 000€).</p> <p>Le taux d'avancement de l'axe atteint désormais 81.34% et le niveau de certification 27.80%.</p> <p>Le niveau d'avancement de la programmation et du paiement de l'axe transport est très satisfaisant, les 20% de crédits restant étant mobilisés de façon prévisionnelle sur le programme Medlink ports, sur les projets de réhaussement du pont de Lunel et sur des projets de recherche et développement concernant les moteurs propres en particulier. Des projets sont identifiés sur les types d'actions 1 (promotion) et 4 (recherche) qui devraient permettre la mobilisation de l'ensemble des moyens.</p>
III	Préserver et restaurer la fonctionnalité des cours d'eaux et des milieux humides, et promouvoir le patrimoine du territoire.	<p>Le coût total programmé sur cet axe depuis le début de la programmation est de 27 553 131€, pour un montant FEDER de 6 510 790. Le montant des dépenses certifiées s'élève à 6 538 049€.</p> <p>En 2018, 17 dossiers ont été programmés sur cet axe pour un montant FEDER de 3 935 310€</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 6 dossiers concernent la réalisation d'aménagement sur 7.86 km de l'itinéraire cyclable ViaRhôna pour 525 800€ et 45 km sur L'Echappée bleue pour 968 677€.</li> </ul>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>- 3 dossiers retenus en 2017 dans le cadre de l'appel à projets « Service innovants ViaRhôna Euro vélo17 » ont permis la programmation de 347 944€ de FEDER. L'enveloppe restante sur ce type d'action reste mobilisable pour des services le long de la ViaRhôna (axés sur les aires de services) et sur la Saône.</p> <p>En matière de biodiversité et milieux aquatiques, la programmation a été répartie sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o 4 dossiers concernant le partage des connaissances scientifiques pour un montant FEDER de 949 569€ , dont le colloque international Isrivers</li> <li>o et 4 dossiers relatifs à la restauration de zones humides pour un montant FEDER de 1 143 319€ touchant ainsi 192 ha de zones humides</li> </ul> <p>Le taux de programmation de l'axe 3 passe ainsi à 50,87% et le taux de certification à 8.50%</p>
IV	Assistance technique FEDER	<p>Le coût total programmé depuis 2014 est de 389 227€, pour un montant FEDER de 194 613€. 19,66% de l'axe est programmé. Le montant des dépenses certifiées s'élève à 212 258€.</p> <p>Aucun dossier d'AT programmé en 2018 – un dossier RH programmé en 2016 pour 3 ans pour un coût total de 319 336 € soit 168 668.30 € de FEDER, un CSF pour l'année 2016 réalisé en novembre 2018, l'année 2017 n'est pas certifiée et la remontée des dépenses pour certification du solde 2018 est en cours à la DRH. En 2018 un CSF de solde du dossier Plan de communication 2015-2016 a été réalisé pour 5 229.60 €. Le CSF du dossier d'évaluation du programme sera fait en 2019.</p> <p>2 ETP ont été dédiés au FEDER en 2018</p> <p>La convergence des stratégies de communication s'est poursuivie pour disposer d'une stratégie unifiée (différents fonds et programmes) et de promouvoir l'action de l'UE.</p> <p>Un plan de communication interfonds unique a été élaboré permettant toutefois de mettre en place des actions spécifiques par fonds et/ou par programme.</p> <p>Les principales actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à jour de la plaquette du programme (synthèse illustrée).</li> <li>• Plaquette « La Région ARA et l'Europe, partenaires de vos projets », « Recueil 2018 des projets européens en Auvergne-Rhône-Alpes » et modèle type de « fiche projet » par fonds (2019).</li> <li>• Participation au séminaire « Inondation, vers une culture accrue » organisé par la DREAL (plus de 200 participants).</li> <li>• Concours « L'Europe agit dans ma région » : 6 établissements -121 élèves, une remise de prix avec 120 personnes.</li> <li>• Développement du portail « L'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes », outil central de communication.</li> <li>• La page spécifique du POI, <a href="http://www.poi.europe-en-auvergnerhonealpes.eu">www.poi.europe-en-auvergnerhonealpes.eu</a>, identifiée comme « mini-portail »</li> </ul>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		du programme



### 3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

#### Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	I - Renforcer la capacité du territoire à faire face au risque inondation.
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - I / 5b**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	S1.1	Nombre d'entités ayant réalisé des investissements et des mesures de prévention du risque inondation	entité	En transition	66,00			10,00			
S	S1.1	Nombre d'entités ayant réalisé des investissements et des mesures de prévention du risque inondation	entité	En transition	66,00			91,00			
F	S1.2	Nombre d'entités ayant réalisé des investissements et des mesures de prévention du risque inondation	entité	Plus développées	46,00			7,00			
S	S1.2	Nombre d'entités ayant réalisé des investissements et des mesures de prévention du risque inondation	entité	Plus développées	46,00			63,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	S1.1	Nombre d'entités ayant réalisé des investissements et des mesures de prévention du risque inondation	1,20			0,00			0,00		
S	S1.1	Nombre d'entités ayant réalisé des investissements et des mesures de prévention du risque inondation	5,00			6,00			2,94		
F	S1.2	Nombre d'entités ayant réalisé des investissements et des mesures de prévention du risque inondation	1,80			0,00			0,00		
S	S1.2	Nombre d'entités ayant réalisé des investissements et des mesures de prévention du risque inondation	13,50			5,00			2,06		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	S1.1	Nombre d'entités ayant réalisé des investissements et des mesures de prévention du risque inondation	0,00		
S	S1.1	Nombre d'entités ayant réalisé des investissements et des mesures de prévention du risque inondation	0,00		
F	S1.2	Nombre d'entités ayant réalisé des investissements et des mesures de prévention du risque inondation	0,00		
S	S1.2	Nombre d'entités ayant réalisé des investissements et des mesures de prévention du risque inondation	0,00		

Axe prioritaire	I - Renforcer la capacité du territoire à faire face au risque inondation.
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
Objectif spécifique	5.2.1 - Prévenir le risque inondation du Rhône et de la Saône

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
R1.1	Part de la population riveraine du Rhône ayant conscience des risques d'inondation	% habitant	En transition	66%	2013	70% (si pas de survenue de crue majeure entre 2014-2020) 76% (si survenue d'une crue majeure)		67	Les résultats du sondage 2019 seront disponibles courant 2ème semestre 2019, pour le RAMO 2020
R1.2	Part de la population riveraine du Rhône ayant conscience des risques d'inondation	% habitant	Plus développées	66 %	2013	70% (si pas de survenue de crue majeure entre 2014-2020) 76% (si survenue d'une crue majeure)		67	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
R1.1	Part de la population riveraine du Rhône ayant conscience des risques d'inondation		non disponible		67%				
R1.2	Part de la population riveraine du Rhône ayant conscience des risques d'inondation		non disponible		67%				

Axe prioritaire	II - Soutenir le développement du transport fluvial sur le territoire.
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - II / 7c**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO16	Voies navigables intérieures: longueur totale des voies navigables intérieures améliorées ou créées	km	En transition	353,00			203,00			
S	CO16	Voies navigables intérieures: longueur totale des voies navigables intérieures améliorées ou créées	km	En transition	353,00			218,00			2 dossiers programmés en 2016 ont contribué à l'avancement de cet indicateur.
F	CO16	Voies navigables intérieures: longueur totale des voies navigables intérieures améliorées ou créées	km	Plus développées	247,00			142,00			
S	CO16	Voies navigables intérieures: longueur totale des voies navigables intérieures améliorées ou créées	km	Plus développées	247,00			153,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO16	Voies navigables intérieures: longueur totale des voies navigables intérieures améliorées ou créées	0,00			0,00			0,00		
S	CO16	Voies navigables intérieures: longueur totale des voies navigables intérieures améliorées ou créées	203,00			203,00			0,00		
F	CO16	Voies navigables intérieures: longueur totale des voies navigables intérieures améliorées ou créées	0,00			0,00			0,00		
S	CO16	Voies navigables intérieures: longueur totale des voies navigables intérieures améliorées ou créées	142,00			142,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO16	Voies navigables intérieures: longueur totale des voies navigables intérieures améliorées ou créées	0,00		
S	CO16	Voies navigables intérieures: longueur totale des voies navigables intérieures améliorées ou créées	0,00		
F	CO16	Voies navigables intérieures: longueur totale des voies navigables intérieures améliorées ou créées	0,00		
S	CO16	Voies navigables intérieures: longueur totale des voies navigables intérieures améliorées ou créées	0,00		

Axe prioritaire	II - Soutenir le développement du transport fluvial sur le territoire.
Priorité d'investissement	7c - Élaborer et améliorer des systèmes de transport respectueux de l'environnement, y compris les systèmes peu bruyants, et à faible émission de carbone, y compris le transport maritime et sur les voies navigables, les ports, les liens multimodaux et les infrastructures aéroportuaires, de façon à promouvoir une mobilité locale et régionale durable
Objectif spécifique	7.3.1 - L'objectif spécifique 7.3.1 est de développer le transport fluvial tout en améliorant sa performance environnementale

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
R2.1	Taux d'évolution du volume de marchandises transportées sur le bassin Rhône Saône	% tonne	En transition	+ 14 %	2004	+ 48 %		5,83	Les valeurs ont été actualisées en fonction du nouvel outil de mesure "Horatio" utilisé par VNF à partir de 2016. Ce nouveau système améliore le traitement des statistiques car il permet de réviser les informations transmises (au plus tard 3 mois après) au niveau de la collecte des déclarations de chargement des transporteurs mais aussi les statistiques de navigation. L'année de référence pour le suivi de l'évolution de l'indicateur est 2015 car elle correspond à la date de mise en route du nouveau système avec un comptage homogène.
R2.2	Taux d'évolution du volume de marchandises transportées sur le bassin Rhône Saône	% tonne	Plus développées	+ 14 %	2004	+ 48 %		5,83	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
R2.1	Taux d'évolution du volume de marchandises transportées sur le bassin Rhône Saône		-2,48		-5,88		0		
R2.2	Taux d'évolution du volume de marchandises transportées sur le bassin Rhône Saône		-2,48		-5,88		0		

Axe prioritaire	III - Préserver et restaurer la fonctionnalité des cours d'eaux et des milieux humides, et promouvoir le patrimoine du territoire.
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - III / 6c**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	S2.1	Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables nouvellement achevés	km	En transition	98,00			42,00			La CE a validé la modification de la valeur cible de cet indicateur . cette modification n'apparaît pas dans le présent RAMO ( objectif total 2018: 83 )
S	S2.1	Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables nouvellement achevés	km	En transition	98,00			73,00			La CE a validé la modification de la valeur cible de cet indicateur . cette modification n'apparaît pas dans le présent RAMO ( objectif total 2018: 83 )
F	S2.2	Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables nouvellement achevés	km	Plus développées	69,00			29,00			La CE a validé la modification de la valeur cible de cet indicateur . cette modification n'apparaît pas dans le présent RAMO ( objectif total 2018: 83 )
S	S2.2	Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables nouvellement achevés	km	Plus développées	69,00			51,00			La CE a validé la modification de la valeur cible de cet indicateur . cette modification n'apparaît pas dans le présent RAMO ( objectif total 2018: 83 )

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	S2.1	Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables nouvellement achevés	6,60			4,00			0,00		
S	S2.1	Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables nouvellement achevés	42,10			27,00			24,58		
F	S2.2	Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables nouvellement achevés	4,60			5,00			0,00		
S	S2.2	Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables nouvellement achevés	29,50			38,00			17,22		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	S2.1	Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables nouvellement achevés	0,00		
S	S2.1	Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables nouvellement achevés	0,00		
F	S2.2	Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables nouvellement achevés	0,00		
S	S2.2	Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables nouvellement achevés	0,00		



Axe prioritaire	III - Préserver et restaurer la fonctionnalité des cours d'eaux et des milieux humides, et promouvoir le patrimoine du territoire.
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	6.3.1 - Dynamiser le territoire sur la durée à travers l'itinérance douce

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
R4.1	Taux d'évolution du nombre de nuitées	% nuitée	En transition	- 2,35%	2014	+ 13,25%		+11,62%	Plan d'action clos et validé par la CE en 2017 Évolution % depuis 2014
R4.2	Taux d'évolution du nombre de nuitées	% nuitée	Plus développées	- 2,35%	2014	+ 13,25%		+11,62%	Plan d'action clos et validé par la CE en 2017 Évolution % depuis 2014

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
R4.1	Taux d'évolution du nombre de nuitées		+10,80%		+6,54%		+3.51%		0
R4.2	Taux d'évolution du nombre de nuitées		+10,80%		+6,54%		+3.51%		0

Axe prioritaire	III - Préserver et restaurer la fonctionnalité des cours d'eaux et des milieux humides, et promouvoir le patrimoine du territoire.
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - III / 6d**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	En transition	118,00			39,00			
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	En transition	118,00			175,00			
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	Plus développées	82,00			27,00			
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	Plus développées	82,00			123,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	1,80			0,00			0,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	38,80			13,00			0,00		
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	1,20			0,00			0,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	27,20			18,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00		
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00		



Axe prioritaire	III - Préserver et restaurer la fonctionnalité des cours d'eaux et des milieux humides, et promouvoir le patrimoine du territoire.
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	6.4.1 - Préserver et restaurer les fonctionnalités du Rhône, de la Saône et des milieux aquatiques associés

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2018 Total	2018 Qualitative	Observations
R3.1	Part des zones humides aux fonctionnalités restaurées sur l'ensemble des zones humides prioritaires	% hectare	En transition	0%	2013	10,5%		17,8	Le plan d'action a été définitivement clos par courrier et saisie sous SFC début 2017. Valeur de référence : 0 Valeur cible :13,3%
R3.2	Part des zones humides aux fonctionnalités restaurées sur l'ensemble des zones humides prioritaires	% hectare	Plus développées	0%	2013	10,5%		17,8	Le plan d'action a été définitivement clos par courrier et saisie sous SFC début 2017. Valeur de référence : 0 Valeur cible :13,3%

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
R3.1	Part des zones humides aux fonctionnalités restaurées sur l'ensemble des zones humides prioritaires		non disponible		6%				
R3.2	Part des zones humides aux fonctionnalités restaurées sur l'ensemble des zones humides prioritaires		non disponible		6%				

## Axes prioritaires pour l'assistance technique

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - IV**

Axe prioritaire		IV - Assistance technique FEDER									
(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	Observations
F	SAT1	Nombre d'ETP (équivalent temps plein) / an rémunérés par l'assistance technique	ETP					0,00	0,00	0,00	
S	SAT1	Nombre d'ETP (équivalent temps plein) / an rémunérés par l'assistance technique	ETP					2,75	1,00	1,75	
F	SAT2	Nombre d'évaluations menées	Evaluations					0,00			
S	SAT2	Nombre d'évaluations menées	Evaluations					0,00			
F	SAT3	Nombre de connexions aux pages consacrées au POP Rhône Saône sur le site internet « l'Europe s'engage en Rhône-Alpes » et sur le site internet Plan Rhône	Connexions					14 939,00			Il s'agit du nombre de connexions aux pages POI du sites www.europe-en-rhonealpes.eu jusqu'en juillet 2017 puis du site https://www.europe-en-auvergnerhonealpes.eu à partir de juillet 2017. les sites intranet des deux anciennes régionaux a été refondu en un site unique a ces connexions, il convient d'ajouter celles comptabilisées sur le site du Plan Rhône www.planrhone.fr soit 70298 pages vues sur 2017. Les statistiques du Plan Rhône ne sont plus accessibles pour l'année 2018. Le chiffre indiqué correspond donc à la valeur 2018 pour les connexions sur le site l'Europe s'engage en Auvergne Rhône Alpes
S	SAT3	Nombre de connexions aux pages consacrées au POP Rhône Saône sur le site internet « l'Europe s'engage en Rhône-Alpes » et sur le site internet Plan Rhône	Connexions					0,00			Il s'agit du nombre de connexions aux pages POI du sites www.europe-en-rhonealpes.eu jusqu'en juillet 2017 puis du site https://www.europe-en-auvergnerhonealpes.eu à partir de juillet 2017. les sites intranet des deux anciennes régionaux a été refondu en un site unique a ces connexions, il convient d'ajouter celles comptabilisées sur le site du Plan Rhône www.planrhone.fr soit 70298 pages vues sur 2017. Les statistiques du Plan Rhône ne sont plus accessibles pour l'année 2018. Le chiffre indiqué correspond donc à la valeur 2018 pour les connexions sur le site l'Europe s'engage en Auvergne Rhône Alpes

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
F	SAT1	Nombre d'ETP (équivalent temps plein) / an rémunérés par l'assistance technique	1,00	0,00	1,00	2,00	1,00	1,00	0,00		
S	SAT1	Nombre d'ETP (équivalent temps plein) / an rémunérés par l'assistance technique	2,00	0,00	2,00	2,00	1,00	1,00	0,00		
F	SAT2	Nombre d'évaluations menées	1,00		0,00				0,00		

(1)	ID	Indicateur	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes
S	SAT2	Nombre d'évaluations menées	1,00						0,00		
F	SAT3	Nombre de connexions aux pages consacrées au POP Rhône Saône sur le site internet « l'Europe s'engage en Rhône-Alpes » et sur le site internet Plan Rhône	3 269,00			3 794,00			3 971,00		
S	SAT3	Nombre de connexions aux pages consacrées au POP Rhône Saône sur le site internet « l'Europe s'engage en Rhône-Alpes » et sur le site internet Plan Rhône	3 269,00			3 794,00			3 971,00		

(1)	ID	Indicateur	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	SAT1	Nombre d'ETP (équivalent temps plein) / an rémunérés par l'assistance technique	0,00		
S	SAT1	Nombre d'ETP (équivalent temps plein) / an rémunérés par l'assistance technique	0,00		
F	SAT2	Nombre d'évaluations menées	0,00		
S	SAT2	Nombre d'évaluations menées	0,00		
F	SAT3	Nombre de connexions aux pages consacrées au POP Rhône Saône sur le site internet « l'Europe s'engage en Rhône-Alpes » et sur le site internet Plan Rhône	0,00		
S	SAT3	Nombre de connexions aux pages consacrées au POP Rhône Saône sur le site internet « l'Europe s'engage en Rhône-Alpes » et sur le site internet Plan Rhône	0,00		

**Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises**

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
------------	---

**Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance**

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2018 Cumul total	2018 Cumul - hommes	2018 Cumul - femmes	2018 Total annuel	2018 Total annuel - hommes	2018 Total annuel - femmes
I	F	IF1.1	Pourcentage de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	En transition	1 531 248,00					
I	F	IF1.2	Pourcentage de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	Plus développées	1 072 915,00					
I	O	S1.1	Nombre d'entités ayant réalisé des investissements et des mesures de prévention du risque inondation	entité	FEDER	En transition	10,00					
I	O	S1.2	Nombre d'entités ayant réalisé des investissements et des mesures de prévention du risque inondation	entité	FEDER	Plus développées	7,00					
II	O	CO16	Voies navigables intérieures: longueur totale des voies navigables intérieures améliorées ou créées	km	FEDER	En transition	203,00					
II	O	CO16	Voies navigables intérieures: longueur totale des voies navigables intérieures améliorées ou créées	km	FEDER	Plus développées	142,00					
II	F	IF2.1	% de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	En transition	3 380 407,55					
II	F	IF2.2	% de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	Plus développées	2 368 584,88					
III	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition	39,00					
III	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	Plus développées	27,00					
III	F	IF3.1	% de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	En transition	3 844 372,93					
III	F	IF3.2	% de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	Plus développées	2 693 676,00					
III	O	S2.1	Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables nouvellement achevés	km	FEDER	En transition	42,00					
III	O	S2.2	Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables nouvellement achevés	km	FEDER	Plus développées	29,00					

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2017 Cumul total	2016 Cumul total	2015 Cumul total	Observations
I	F	IF1.1	Pourcentage de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	En transition	59 034,00	9 529,94	0,00	L'indicateur correspond au montant total des dépenses certifiées sur l'axe, son unité est l'euro et non le pourcentage. Cet axe permet de soutenir un grand nombre d'opérations qui ont de faibles montants. Pour certifier ce niveau de dépense, cela implique de traiter une multitude de dossiers et de justificatifs.
I	F	IF1.2	Pourcentage de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	Plus développées	41 364,00	6 677,44	0,00	L'indicateur correspond au montant total des dépenses certifiées sur l'axe, son unité est l'euro et non le pourcentage Cet axe permet de soutenir un grand nombre d'opérations qui ont de faibles montants. Pour certifier ce niveau de dépense, cela implique de traiter une multitude de dossiers et de justificatifs.
I	O	S1.1	Nombre d'entités ayant réalisé des investissements et des mesures de prévention du risque inondation	entité	FEDER	En transition	2,00	2,47	2,06	
I	O	S1.2	Nombre d'entités ayant réalisé des investissements et des mesures de prévention du risque inondation	entité	FEDER	Plus développées	1,00	3,52	2,94	
II	O	CO16	Voies navigables intérieures: longueur totale des voies navigables intérieures améliorées ou créées	km	FEDER	En transition	0,00	0,00	0,00	La cible a été fixée en prenant en compte une opération majeure portée par VNF qui ne se réalisera finalement que post 2020.
II	O	CO16	Voies navigables intérieures: longueur totale des voies navigables intérieures améliorées ou créées	km	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	La cible a été fixée en prenant en compte une opération majeure portée par VNF qui ne se réalisera finalement que post 2020.
II	F	IF2.1	% de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	En transition	3 302 885,00	3 255 429,49	0,00	L'indicateur correspond au montant total des dépenses certifiées sur l'axe, son unité est l'euro et non le pourcentage. Le dépassement de la cible s'explique par la certification dans la première partie de la période de programmation d'un dossier à hauteur de 5 453 744,71 € (Rescindement des courbes des Aresquiers - dans le cadre de la modernisation du canal Rhône à Sète) alors que la cible initiale était de 3 285 877 €
II	F	IF2.2	% de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	Plus développées	2 314 266,00	2 281 015,22	0,00	L'indicateur correspond au montant total des dépenses certifiées sur l'axe, son unité est l'euro et non le pourcentage Le dépassement de la cible s'explique par la certification dans la première partie de la période de programmation d'un dossier à hauteur de 5 453 744,71 € (Rescindement des courbes des Aresquiers - dans le cadre de la modernisation du canal Rhône à Sète) alors que la cible initiale était de 3 285 877 €
III	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition	2,00	0,00	0,00	Cet indicateur a été fortement alimenté par deux opérations certifiées en première partie de programmation : Restauration du marais des Lagneux et la Restauration de la zone humide en Forêt Domaniale de Chautagne. Il a fait l'objet du plan d'action indicateur puisque les hectares comptabilisés au titre de cet indicateur correspondent soit aux hectares réhabilités lors d'opérations soldées, soit à des hectares réhabilités lors d'opérations partiellement achevées.
III	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	Plus développées	1,00	0,00	0,00	Cet indicateur a été fortement alimenté par deux opérations certifiées en première partie de programmation : Restauration du marais des Lagneux et la Restauration de la zone humide en Forêt Domaniale de Chautagne. Il a fait l'objet du plan d'action indicateur puisque les hectares comptabilisés au titre de cet indicateur correspondent soit aux hectares réhabilités lors d'opérations soldées, soit à des hectares réhabilités lors d'opérations partiellement achevées.
III	F	IF3.1	% de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale	%	FEDER	En transition	2 971 892,00	1 107 232,48	0,00	L'indicateur correspond au montant total des dépenses certifiées sur l'axe, son unité est l'euro et non le pourcentage. Le dépassement de la cible s'explique notamment par la certification d'un dossier à hauteur de 1 985 831,27€ (Aménagement de la V50 - Charles Le

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2017 Cumul total	2016 Cumul total	2015 Cumul total	Observations
			de l'axe							Téméraire ) ainsi que par la certification du dossier Véloroute ViaRhôna - Section Lamotte du Rhône - Avignon - Aménagements définitifs - Phase 1 pour 999 739,44€.
III	F	IF3.2	% de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	Plus développées	2 082 346,00	775 815,95	0,00	L'indicateur correspond au montant total des dépenses certifiées sur l'axe, son unité est l'euro et non le pourcentage. Le dépassement de la cible s'explique notamment par la certification d'un dossier à hauteur de 1 985 831,27€ (Aménagement de la V50 - Charles Le Téméraire ) ainsi que par la certification du dossier Véloroute ViaRhôna - Section Lamotte du Rhône - Avignon - Aménagements définitifs - Phase 1 pour 999 739,44€.
III	O	S2.1	Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables nouvellement achevés	km	FEDER	En transition	7,00	1,23	1,23	Cet indicateur a atteint en moyenne 85% de la valeur cible puisque son intitulé, qui comprend la mention "achevé" ne permet pas de comptabiliser les km d'itinéraires cyclables en cours de création. L'indicateur a fait partie du plan d'action indicateur permettant de comptabiliser les opérations partiellement achevées sur la base d'une preuve du nombre de km achevés. De plus, la nature des travaux, réalisés par étapes successives et non par km n'a pas permis de comptabiliser la distance escomptée.
III	O	S2.2	Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables nouvellement achevés	km	FEDER	Plus développées	5,00	1,76	1,76	Cet indicateur a atteint en moyenne 85% de la valeur cible puisque son intitulé, qui comprend la mention "achevé" ne permet pas de comptabiliser les km d'itinéraires cyclables en cours de création. L'indicateur a fait partie du plan d'action indicateur permettant de comptabiliser les opérations partiellement achevées sur la base d'une preuve du nombre de km achevés. De plus, la nature des travaux, réalisés par étapes successives et non par km n'a pas permis de comptabiliser la distance escomptée.

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2014 Cumul total
I	F	IF1.1	Pourcentage de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	En transition	0,00
I	F	IF1.2	Pourcentage de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	Plus développées	0,00
I	O	S1.1	Nombre d'entités ayant réalisé des investissements et des mesures de prévention du risque inondation	entité	FEDER	En transition	0,00
I	O	S1.2	Nombre d'entités ayant réalisé des investissements et des mesures de prévention du risque inondation	entité	FEDER	Plus développées	0,00
II	O	CO16	Voies navigables intérieures: longueur totale des voies navigables intérieures améliorées ou créées	km	FEDER	En transition	0,00
II	O	CO16	Voies navigables intérieures: longueur totale des voies navigables intérieures améliorées ou créées	km	FEDER	Plus développées	0,00
II	F	IF2.1	% de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	En transition	0,00
II	F	IF2.2	% de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	Plus développées	0,00
III	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition	0,00
III	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	Plus développées	0,00
III	F	IF3.1	% de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	En transition	0,00
III	F	IF3.2	% de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	Plus développées	0,00
III	O	S2.1	Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables nouvellement achevés	km	FEDER	En transition	
III	O	S2.2	Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables nouvellement achevés	km	FEDER	Plus développées	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
I	F	IF1.1	Pourcentage de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	En transition	1 782 902			10 842 720,00		
I	F	IF1.2	Pourcentage de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	Plus développées	1 249 244			7 597 280,00		
I	O	S1.1	Nombre d'entités ayant réalisé des investissements et des mesures de prévention du risque inondation	entité	FEDER	En transition	11			66,00		
I	O	S1.2	Nombre d'entités ayant réalisé des investissements et des mesures de prévention du risque inondation	entité	FEDER	Plus développées	7			46,00		
II	O	CO16	Voies navigables intérieures: longueur totale des voies navigables intérieures améliorées ou créées	km	FEDER	En transition	294			353,00		
II	O	CO16	Voies navigables intérieures: longueur totale des voies navigables intérieures améliorées ou créées	km	FEDER	Plus développées	206			247,00		
II	F	IF2.1	% de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	En transition	1 932 096			11 748 240,00		
II	F	IF2.2	% de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	Plus développées	1 353 781			8 231 760,00		
III	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition	29			118,00		
III	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	Plus développées	21			82,00		
III	F	IF3.1	% de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	En transition	2 475 633			15 052 800,00		
III	F	IF3.2	% de dépenses certifiées sur des dossiers soldés par rapport à l'enveloppe initiale de l'axe	%	FEDER	Plus développées	1 734 627			10 547 200,00		
III	O	S2.1	Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables nouvellement achevés	km	FEDER	En transition	49			98,00		
III	O	S2.2	Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables nouvellement achevés	km	FEDER	Plus développées	34			69,00		

### 3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

**Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme**

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées	Dépenses totales éligibles engagées et payées par les bénéficiaires le 31 décembre 2018 au plus tard et certifiées à la Commission
I	FEDER	En transition	Total	10 842 720,00	50,00%	3 748 807,31	34,57%	3 312 199,20	768 728,19	7,09%	55	1 531 248,00
I	FEDER	Plus développées	Total	7 597 280,00	50,00%	2 626 715,32	34,57%	2 320 792,63	538 632,68	7,09%	55	1 072 915,00
II	FEDER	En transition	Total	11 748 240,00	50,00%	9 569 243,61	81,45%	8 911 747,86	3 380 407,55	28,77%	8	3 380 407,55
II	FEDER	Plus développées	Total	8 231 760,00	50,00%	6 704 980,21	81,45%	6 244 285,91	2 368 584,88	28,77%	8	2 368 584,88
III	FEDER	En transition	Total	15 052 800,00	50,00%	16 201 241,28	107,63%	14 822 242,82	3 844 372,93	25,54%	40	3 844 372,93
III	FEDER	Plus développées	Total	10 547 200,00	50,00%	11 351 890,15	107,63%	10 385 653,13	2 693 676,27	25,54%	40	2 693 676,00
IV	FEDER	En transition	Total	1 164 240,00	50,00%	228 865,24	19,66%	228 865,24	124 807,43	10,72%	3	
IV	FEDER	Plus développées	Total	815 760,00	50,00%	160 361,36	19,66%	160 361,36	87 450,10	10,72%	3	
<b>Total</b>	<b>FEDER</b>	<b>En transition</b>		<b>38 808 000,00</b>	<b>50,00%</b>	<b>29 748 157,44</b>	<b>76,65%</b>	<b>27 275 055,12</b>	<b>8 118 316,10</b>	<b>20,92%</b>	<b>106</b>	<b>8 756 028,48</b>
<b>Total</b>	<b>FEDER</b>	<b>Plus développées</b>		<b>27 192 000,00</b>	<b>50,00%</b>	<b>20 843 947,04</b>	<b>76,65%</b>	<b>19 111 093,03</b>	<b>5 688 343,93</b>	<b>20,92%</b>	<b>106</b>	<b>6 135 175,88</b>
<b>Total général</b>				<b>66 000 000,00</b>	<b>50,00%</b>	<b>50 592 104,48</b>	<b>76,65%</b>	<b>46 386 148,15</b>	<b>13 806 660,03</b>	<b>20,92%</b>	<b>212</b>	<b>14 891 204,36</b>

**Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]**

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
I	FEDER	En transition	087	01	07	07	05		13	FR	587 755,02	539 922,09	71 149,23	4
I	FEDER	En transition	087	01	07	07	05		22	FR	2 971 099,49	2 592 359,93	632 355,01	49
I	FEDER	En transition	087	02	07	07	05		22	FR	23 726,98	18 981,58	0,00	1
I	FEDER	En transition	088	01	04	07	05		22	FR	166 225,82	160 935,60	65 223,95	1
I	FEDER	Plus développées	087	01	07	07	05		13	FR	411 828,35	378 312,76	49 852,87	4
I	FEDER	Plus développées	087	01	07	07	05		22	FR	2 081 790,80	1 816 415,46	443 078,68	49
I	FEDER	Plus développées	087	02	07	07	05		22	FR	16 625,02	13 300,01	0,00	1
I	FEDER	Plus développées	088	01	04	07	05		22	FR	116 471,15	112 764,40	45 701,13	1
II	FEDER	En transition	042	01	07	07	07		12	FR	9 489 964,85	8 872 108,48	3 317 236,52	7
II	FEDER	En transition	042	01	07	07	07		13	FR	79 278,76	39 639,38	63 171,03	1
II	FEDER	Plus développées	042	01	07	07	07		12	FR	6 649 431,15	6 216 511,38	2 324 322,19	7
II	FEDER	Plus développées	042	01	07	07	07		13	FR	55 549,06	27 774,53	44 262,69	1
III	FEDER	En transition	085	01	07	07	06		22	FR	5 087 334,06	4 654 109,91	1 316 103,01	23
III	FEDER	En transition	090	01	07	07	06		15	FR	11 113 907,22	10 168 132,91	2 528 269,92	17
III	FEDER	Plus développées	085	01	07	07	06		22	FR	3 564 594,62	3 261 042,99	922 167,42	23
III	FEDER	Plus développées	090	01	07	07	06		15	FR	7 787 295,53	7 124 610,14	1 771 508,85	17
IV	FEDER	En transition	121	01	07	07			18	FR	187 769,92	187 769,92	118 657,42	1
IV	FEDER	En transition	122	01	07	07			18	FR	29 335,32	29 335,32	0,00	1
IV	FEDER	En transition	123	01	07	07			18	FR	11 760,00	11 760,00	6 150,01	1
IV	FEDER	Plus développées	121	01	07	07			18	FR	131 566,68	131 566,68	83 140,91	1
IV	FEDER	Plus développées	122	01	07	07			18	FR	20 554,68	20 554,68	0,00	1
IV	FEDER	Plus développées	123	01	07	07			18	FR	8 240,00	8 240,00	4 309,19	1



**Tableau 8: L'utilisation du financement croisé**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>
<b>Utilisation du financement croisé</b>	<b>Axe prioritaire</b>	<b>Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)</b>	<b>Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)</b>	<b>Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)</b>	<b>Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)</b>
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	I	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	II	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	III	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	IV	0,00		0,00	

**Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)**

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]

#### 4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

Concernant le suivi donné aux résultats des évaluations, il convient de rappeler que le POI a fait l'objet d'une évaluation de mise en œuvre dont le rapport final a été remis en juillet 2017.

Les objectifs étaient de juger la cohérence des moyens engagés en faveur de la mise en œuvre par rapport aux dispositifs de mise en œuvre des autres programmes européens du bassin et du Plan Rhône et l'efficacité des dispositifs de communication grand public, d'animation territoriale et d'information des porteurs de projets, et d'accompagnement des bénéficiaires.

La première recommandation de l'évaluation portait sur la nécessité de faciliter le dépôt du dossier par le porteur de projet grâce à un accompagnement pédagogique et au renforcement de la dématérialisation. A partir de janvier 2018, le portail E-synergie permet de déposer une demande de subvention dématérialisée. Cet outil a été développé avec des rubriques d'aide que le porteur de projet peut solliciter tout au long du processus de saisie de la demande de subvention. Une notice d'utilisation de E-synergie est également disponible. Les modèles de documents où la liste des justificatifs à fournir figurent sur le site « l'Europe s'engage en Auvergne Rhône-Alpes » et sont facilement accessibles grâce à un renvoi depuis E-synergie vers ce site. Enfin, les pièces sont déposées en ligne grâce au téléchargement. Il est prévu qu'un module E-synergie permettant de déposer les demandes de paiement en ligne soit accessible dès le printemps 2019 pour renforcer la simplification à l'égard du porteur de projet.

L'évaluation mettait en avant la nécessité de développer le décroisement des financements dans le cadre de dépôt de dossiers de taille restreinte, dans le cadre d'appels à projets puis pour les dossiers déposés au fil de l'eau. L'autorité de gestion a suivi cette recommandation comme l'illustre l'appel à projet « risque inondation » sur la période 2017/2018. Sur les 12 candidats, 6 ont été financés par le FEDER et 6 ont été financés par des financements nationaux, permettant de gagner en efficacité de gestion.

Afin de renforcer le partage d'informations entre co-financeur, avant chaque comité technique, une réunion de préparation avec le pilote de volet concerné ou un échange de mail, a lieu et permet d'arrêter les plans de financement des projets présentés au comité de programmation. Un tableau de suivi de l'avancement de la programmation et de la certification est diffusé à l'ensemble du partenariat à l'occasion de chaque comité de programmation. Le site l'Europe s'engage en Auvergne Rhône-Alpes consacre un article à l'issue de chaque comité de programmation aux projets retenus. Ces publications présentent les projets, leur vocation ainsi que leur montant, afin que le public ait connaissance des actions réalisées grâce au POI.

L'évaluation avait également formulé des recommandations visant à renforcer les liens avec les relais territoriaux pour diversifier le recrutement des porteurs de projet, développer leur niveau de connaissance des fonds européens et renforcer la prise en compte du POI par les autres autorités de gestion du bassin. A ce titre, l'appel à projet « culture du risque » a permis à l'unité fleuves et inondations avec la DREAL de mobiliser des partenaires locaux pour conforter certains projets. Quant à l'accroissement des connaissances des relais territoriaux en matière de fonds européens, il s'effectue par les réunions du Club Europe dans la mesure où ce réseau régional se réunit au minimum une fois par an. La visibilité du POI par les autres autorités de gestion du bassin s'est également renforcée grâce à des événements comme la journée inondations organisée par le SGAR à laquelle l'autorité de gestion a participé.

Dans le rapport d'évaluation, le renforcement des compétences des porteurs de projet en matière notamment de plan de financement et de justification des dépenses était annoncé comme nécessaire. Bien qu'un guide pédagogique à l'attention du porteur n'ait pas encore été établi, le site l'Europe s'engage en Auvergne Rhône Alpes présente la « marche à suivre » avec les différentes étapes du projet. Ce site présente actuellement une page globale pour le POI, mais il est prévu de développer une page pour chaque volet, afin de gagner en clarté. Enfin, plusieurs réunions bénéficiaires ont eu lieu pour le PO Rhône-Alpes et le POI. Depuis 2016, ce sont 11 réunions qui se sont déroulées, dont quatre étaient principalement destinées au POI. En 2018, cinq réunions ont eu lieu: deux à Lyon, une à Chambéry, une à Rovaltain et une à Grenoble. Ces réunions s'inscrivent dans une stratégie d'accompagnement renforcé des porteurs qui débute par une rencontre systématique en amont du dépôt du dossier.

Enfin, en matière de communication, l'évaluation préconisait de renforcer la visibilité du programme auprès du grand public. Cet impératif a été pris en compte dans le cadre de la stratégie du Plan Rhône validée en novembre 2018. Si la stratégie Plan Rhône ne vise pas le grand public, elle intègre pourtant toutes les obligations de publicité européenne qui sont demandées aux porteurs et aux partenaires du programme, renforçant de fait la visibilité du programme FEDER. La communication autour de projets concrets a été renforcée, notamment grâce à la parution de plusieurs articles sur le site mettant en avant certains projets tels que « Enfin un vélo électrique dédié aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) » ou « Aménagement de deux passerelles sécurisées pour ViaRhôna » ou encore grâce à la mise en ligne des vidéos réalisées par les lycéens dans le cadre du concours jeune organisé en 2018 (exemple : Réalisation de la ViaRhôna sur la commune de Baix - Tronçon Le Pouzin/Rochemaure (financé par le FEDER) - MFR de Mondy (26)). L'autorité de gestion souhaite développer davantage la communication à destination du grand public en 2019 grâce à une campagne de communication concernant la Viarhônga. En dernier lieu, un recueil inter fonds des projets financés grâce au soutien de l'Europe en 2018 sera publié en 2019. Cette démarche s'inscrit notamment dans le cadre de la recommandation d'adosser les actions de communication du POI aux actions liées aux autres programmes.

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
Évaluation de la mise en oeuvre du Programme Opérationnel Interrégional FEDER Rhône-Saône 2014-2020	FEDER	12	2016	6	2017	Procédure	05 06 07	Les objectifs étaient de juger la cohérence des moyens engagés en faveur de la mise en œuvre par rapport aux dispositifs de mise en œuvre des autres programmes européens du bassin et du Plan Rhône. Il s'agissait également d'évaluer l'efficacité des dispositifs de communication grand public, d'animation territoriale, d'information des porteurs de projets, et d'accompagnement des bénéficiaires.	<p>L'évaluation a identifié des facteurs d'amélioration en matière de gouvernance, d'organisation et de pilotage: Après un temps d'adaptation, la DFE dispose d'un système de gestion clair et de moyens humains cohérents, avec un vrai pilotage de l'unité Fleuve Rhône, et des partenaires impliqués (pilotes). Les efforts de mutualisation et de coordination peuvent aller plus loin.</p> <p>En matière de communication, l'évaluation a relevé le peu de communication ciblant le grand public, d'où une faible connaissance du programme sur le bassin et une valorisation de l'utilité des fonds européens limitée.</p> <p>Quant au dispositif d'animation, d'accueil et de recrutement des porteurs de projets, les évaluateurs ont apprécié la bonne information des porteurs présents dans les réseaux de la Région et des partenaires du Plan Rhône, ayant conduit à une fidélisation de bénéficiaires récurrents. Ils ont cependant noté le recrutement limité de nouveaux porteurs, en raison d'un dispositif d'animation territorial et d'accueil qui n'a que peu été élargi, et du lancement récent d'appels à projet (effets non encore observés).</p> <p>Enfin, les modalités d'information et d'accompagnement des bénéficiaires, permettent une certaine pertinence des projets programmés, du fait d'une certaine sélectivité des partenaires, ainsi qu'une bonne orientation et un appui efficace des</p>

									porteurs de projets. L'accompagnement apprécié par les bénéficiaires, permet de dépasser certaines difficultés rencontrées.
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

## 6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

### a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

Pour répondre aux problèmes évoqués au RAMO 2017 sur les difficultés liées à la profusion de règles (Commission, CGET, CICC, DGEFP, ...) qui nuisent à une bonne diffusion de l'information auprès des bénéficiaires, un énorme travail de convergence, en lien avec l'écriture du DSGC unique, a été mené. Il a abouti à la rédaction d'un guide commun aux PO Auvergne, RA et RS complété par plus de 30 fiches de procédures communes FEDER et FSE. Néanmoins, l'AG se heurte en audit d'opération à des points de contrôles de plus en plus poussés. Cela conduit l'AG à appliquer des points de contrôle toujours plus nombreux faisant reculer l'objectif de simplification des procédures d'attributions des aides FESI. Par ailleurs, le niveau de contrôle est tel que les conclusions d'audit d'opération débouchent sur des interprétations réglementaires discutables (car ne reposant sur aucune jurisprudence établie) et systématiquement défavorables au porteur.

Malgré une reprise en main par le CGET, les difficultés liées à Synergie sont encore nombreuses : en cas d'erreur de saisie ou de bug il est nécessaire de faire une demande de travaux et les délais de traitement par l'ASP restent très longs. Synergie évolue régulièrement et suite à ces évolutions de nouveaux champs apparaissent. De plus, il arrive que l'AC ne dispose pas des mêmes données que l'AG, engendrant des échanges et des interventions de l'ASP. Au final, Synergie s'est amélioré mais reste encore un outil perfectible.

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

L'Autorité de gestion, grâce à un pilotage de la performance, s'est aperçue l'an dernier de l'éloignement entre les valeurs des indicateurs et les cibles intermédiaires. La modification réglementaire intervenue en février 2018 permettant la comptabilisation des indicateurs de réalisation pour des opérations partiellement achevées a permis la mise en place d'un plan d'action.

Pour chaque indicateur du cadre de performance, une interprétation de la notion de "partiellement achevée" a été définie. Les justificatifs permettant la prise en compte de la valeur des indicateurs ont été identifiés tout comme la procédure à suivre afin d'assurer une véritable traçabilité de ces remontées d'informations. Cette action qui a été très mobilisatrice pour les agents a permis une forte progression des valeurs des indicateurs.

La réserve de performance pourra être débloquée pour l'axe 3; l'axe 2 subira une réallocation de la réserve. Pour l'axe 1, la réserve de performance pourra être débloquée puisque l'indicateur financier a atteint le 10/05/2019 85% de sa valeur cible.

S1 : Entités ayant réalisé des investissements et des mesures de prévention du risque inondation

INTERPRETATION : Lorsque les travaux ont débuté, on considère que l'entité réalise un investissement

JUSTIFICATIF : Demande de paiement ou attestation de démarrage des travaux

PROCEDURE : Relance des porteurs de projets par mail; justificatif joint au dossier; commentaire dans le système d'information pour attester que la valeur est remontée au titre du plan d'action indicateur

CO16 : Longueur totale de voies navigables nouvelles ou améliorées

INTERPRETATION: Dans le cas des voies nouvelles, si la fin des opérations est réalisée en 2018 on peut valoriser l'indicateur. Dans le cas des voies améliorées : on peut valoriser la totalité de la longueur lorsque les travaux ont démarré car on n'améliore pas des portions de voies, mais on réalise des étapes superposées sur la totalité du tracé.

JUSTIFICATIF : Attestation d'achèvement des travaux ou de démarrage des travaux avec renseignement des longueurs effectivement réalisées

PROCEDURE : Relance des porteurs de projets par mail; justificatif joint au dossier; commentaire dans le système d'information pour attester que la valeur est remontée au titre du plan d'action indicateur

S2 : Nombre de kilomètres d'itinéraires cyclables nouvellement achevés

INTERPRETATION: On part du principe que l'on peut valoriser le nombre de km réalisés dès lors que l'opération a débuté et qu'un tronçon est praticable, on valorise en fonction de l'avancée des travaux

JUSTIFICATIF : Attestation de démarrage des travaux avec renseignement des longueurs effectivement réalisées ou demande de paiement

PROCEDURE : Relance des porteurs de projets par mail; justificatif joint au dossier; commentaire dans le système d'information pour attester que la valeur est remontée au titre du plan d'action indicateur

CO23 : Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation

INTERPRETATION: On valorise les hectares dès lors qu'un dossier est programmé

JUSTIFICATIF : attestation de démarrage des travaux ou demande de paiement

PROCEDURE : Relance des porteurs de projets par mail; justificatif joint au dossier; commentaire dans le système d'information pour attester que la valeur est remontée au titre du plan d'action indicateur





## **7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS**

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

**8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

**9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE**

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

**10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**10.1. Grands projets**

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
--------	-----	--------------	---------------------------	------------------------	--	--	--	--------------------------	--	--	--	----------------------	--	--------------

**Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face**

Non concerné

**Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel**

Non concerné



## 10.2. Plans d'action communs

### Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

Non concerné

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

**Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face**

Non concerné

## PARTIE B

### RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

#### 11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

##### 11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	I - Renforcer la capacité du territoire à faire face au risque inondation.
-----------------	--

Le niveau d'avancement du programme au 31/12/2018 a confirmé la non atteinte de l'objectif physique pour le volet transport fluvial et fait peser des inquiétudes sur l'atteinte des objectifs financiers du volet inondation. Un plan d'action a été mis en place au printemps 2018 par l'autorité de gestion afin d'accélérer les remontées d'information par les bénéficiaires de subvention sur les axes du programme les plus en retard. Ce plan a porté ses fruits, d'autant plus que le niveau de certification a très fortement progressé au premier semestre 2019, permettant à l'indicateur financier d'atteindre 85% de sa valeur cible.

Les indicateurs de réalisation du POI ne portent que sur des investissements alors que le programme prévoit des mesures d'accompagnement, de valorisation et d'animation ; dès lors, certaines actions qui alimentent les indicateurs financiers n'alimentent pas les indicateurs de réalisation.

A l'inverse, certaines opérations, par exemple le cas de l'axe 1, disposent d'un indicateur de réalisation qui comptabilise un nombre d'entités qui ont réalisé des investissements, sans que l'avancement de l'indicateur financier soit proportionné à l'indicateur de réalisation et permette le même niveau d'avancement sur les deux indicateurs

- AXE 1 : Renforcer la capacité du territoire à faire face au risque inondation

Pour l'indicateur S1 « entités ayant réalisé des investissements et des mesures de prévention du risque inondation », la valeur réalisée au 31/12/2018 = 17, cible 2018 = 18

La cible est presque atteinte au 31/12/2018 grâce au plan d'action indicateur qui a permis de valoriser les indicateurs des opérations partiellement achevées (opération réalisée physiquement mais non soldée administrativement). Au 20/03/2019 la cible intermédiaire est atteinte à 100%.

Quant à l'indicateur financier, il atteint au 31/12/2018 43% de la cible mais l'autorité de gestion s'est fortement mobilisée pendant le premier semestre pour certifier les dépenses portant sur l'année 2018.

Au[CS1] 10/05/2019/2019 le niveau d'atteinte de l'objectif est de 85%, permettant le déblocage de la réserve de performance.

Axe prioritaire	II - Soutenir le développement du transport fluvial sur le territoire.
-----------------	--

Le niveau d'avancement du programme au 31/12/2018 a confirmé la non atteinte de l'objectif physique pour le volet transport fluvial Un plan d'action a été mis en place au printemps 2018 par l'autorité de gestion afin d'accélérer les remontées d'information par les bénéficiaires de subvention sur les axes du programme les plus en retard. Ce plan a porté ses fruits même s'il n'a pas pu compenser tous les retards.

- AXE 2 : Soutenir le développement du transport fluvial sur le territoire

Les objectifs de réalisation physique du programme n'ont pas été atteints fin 2018. L'objectif intermédiaire de l'indicateur CO16 « longueur de voies navigables nouvelles ou améliorées » avait en

effet été fixé à 500 km en intégrant un projet de SIF (Système d'information Fluviale) sur le Rhône (seulement 345 km sont effectifs à ce jour), projet qui ne devrait finalement se réaliser que post 2020. L'indicateur financier atteint 175% de la cible 2018.

Axe prioritaire	III - Préserver et restaurer la fonctionnalité des cours d'eaux et des milieux humides, et promouvoir le patrimoine du territoire.
-----------------	--

AXE 3: Préserver et restaurer la fonctionnalité des cours d'eaux et des milieux humides, et promouvoir le patrimoine du territoire.

- Les projets d'aménagement des itinéraires ViaRhôna et Echappée bleue ont permis de comptabiliser les valeurs réalisées de l'indicateur S2 « Nombre de km d'itinéraires cyclables nouvellement achevés ». Cet indicateur modifié suite à la négociation avec la Commission porte à 167 km le nombre de km à réaliser en 2023 avec un objectif intermédiaire de 83 km. Cet objectif de mi-parcours est à ce jour presque atteint avec une valeur réalisée de 71 kms.

L'intitulé de l'indicateur avec la mention "achevé" a empêché l'autorité de gestion de comptabiliser la totalité de la valeur programmée au titre du plan d'action indicateur.

- Sur le plan technique, pour l'indicateur CO23 « superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation » en 2023, le cadre de performance du POI prévoit o un objectif intermédiaire de 50Ha, qui est aujourd'hui atteint avec 66 Ha réalisés au 31/12/2018 ; o un objectif de 200 Ha, qui devrait l'être également si les projets programmés se réalisent conformément puisqu'ils concernent 258ha.

En effet, l'Appel à projets « Reconquérir des zones humides fonctionnelles » conduit en 2017/2018 a renforcé la visibilité des enjeux ZH et des moyens FEDER associés. L'ensemble a permis d'accélérer la mise en œuvre des projets sur les ZH prioritaires et d'encourager l'émergence de nouveaux projets (animation d'axe et régionale).

Par la suite, les partenaires du POI maintiennent un effort important de communication, afin de soutenir une dynamique d'émergence.

Sur le plan financier, la cible de l'indicateur 2018 est atteinte à 156%.

Axe prioritaire	IV - Assistance technique FEDER
-----------------	---------------------------------

Les éléments relatifs à l'assistance technique sont détaillés dans la partie Vue d'ensemble de la réalisation

**11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]**

La section 11 du programme opérationnel interrégional Rhône-Saône précise la manière dont le programme contribue à la prise en compte des principes horizontaux de lutte contre les discriminations de toutes natures et en faveur de l'égalité.

Une enquête en ligne à destination des porteurs de projets a été lancée par l'Autorité de gestion afin de connaître la prise en compte effective de ces principes à la fois dans les projets et les structures soutenues par le FEDER. Un questionnaire a ainsi été envoyé aux porteurs de projets. Disponible entre le 6 mars et le 6 avril, d'une durée d'une dizaine de minutes, il a permis de mieux connaître la manière dont les principes horizontaux sont pris en compte par les partenaires. Sur les 87 contacts à qui le questionnaire a été adressé, 18 ont répondu, soit un taux de retour de 20,7%.

En matière de lutte contre les discriminations, les résultats de l'enquête sont encourageants. Un sixième des répondants annonce que le projet soutenu permet la création d'emplois, ou crée des conditions d'accès à l'emploi ou à la formation pour des publics plus fragilisés ou pouvant être victimes de discrimination (jeunes, senior, personnes handicapées, personnes en insertions). Ce résultat est d'autant plus important que les axes du POI visent des objectifs directs différents de celui-ci. Pour l'une des structures interrogées, le projet soutenu permet lui-même la mise en œuvre d'actions ou l'accès à des services pour les publics fragilisés. Deux plus, deux structures ont développé des pratiques d'achat avec une clause de responsabilité sociale.

En revanche, parmi les 18 structures répondantes, aucune ne porte un projet avec une communication spécifique liée à la lutte contre les discriminations et un seul répondant annonce que son projet prévoit ou intègre des actions spécifiques au handicap.

Quant à la lutte en faveur de l'égalité des femmes et des hommes, elle constitue un enjeu important pour un sixième des répondants qui affirme avoir mis en place des mesures pour concilier les temps de vie professionnelle et familiale tels que des horaires à la carte, le télétravail ou des modes de garde adaptés. Deux projets ont par ailleurs directement pris en compte l'articulation des temps de vie professionnelle et familiale dans leur réalisation. Un des organismes porteur de projet précise à cet égard qu'il emploie plus de femmes que d'hommes sur un total de 50 salariés et que le temps partiel est utilisé aussi bien par les hommes que par les femmes. Celui-ci est par ailleurs systématiquement accordé afin de veiller à une bonne conciliation des temps de vie.

L'un des répondant affirme avoir développé une démarche de sensibilisation et de formation sur l'égalité entre les femmes et les hommes et une autre structure a eu recours à des outils d'audit pour mesurer les discriminations au sein de la structure (notamment via l'établissement de statistiques, et de comparaisons de l'écart à la moyenne du secteur). Au total, un sixième des établissements répondants mène des actions visant à réduire les discriminations et favoriser l'égalité des chances.

En revanche, parmi les 18 répondants, aucun établissement n'a adhéré à une charte de l'égalité.

**11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]**

La section 11 du programme opérationnel interrégional Rhône-Saône précise la manière dont le programme contribue à la prise en compte des principes horizontaux, notamment concernant le principe de développement durable.

Une enquête en ligne à destination des porteurs de projets a été lancée par l'Autorité de gestion afin de

connaître la prise en compte effective de ce principe à la fois dans les projets et les structures soutenues par le FEDER. Un questionnaire a ainsi été envoyé aux porteurs de projets. Disponible entre le 6 mars et le 6 avril, d'une durée d'une dizaine de minutes, il a permis de mieux connaître la manière dont l'objectif de développement durable est pris en compte par les partenaires. Sur les 87 contacts à qui le questionnaire a été adressé, 18 ont répondu, soit un taux de retour de 20,7%.

Le principe de développement durable est intégré à différents niveaux par les projets et les structures. En effet, pour plusieurs projets, le développement durable constitue l'objectif même du projet. Sur les 18 réponses, on constate que 7 opérations recherchent une amélioration de la qualité de l'eau ou une réduction de sa consommation; qu'un tiers des projets soutenus par le FEDER dans le cadre du POI a pour objectif la conservation de la biodiversité, que deux projets visent la production d'énergie de source renouvelable, et qu'un projet a pour but une meilleure gestion des déchets (réduction et recyclage des déchets). Toutefois, la production de biens ou de services labellisés ne constitue pas un objectif pour les répondants à l'enquête bien que l'une des structures bénéficie du label agriculture biologique. Enfin, l'un des établissements répondant est accrédité pour prescrire la norme Haute qualité environnementale.

Le développement durable est également présent dans les pratiques mêmes des structures qui portent les projets. A titre d'exemple, quatre structures affirment acheter des matériaux à faible impact environnemental tels que des matériaux biosourcés ou du matériel à faible consommation. Deux établissements ont intégré une clause environnementale dans leur politique d'achat et presque 40% des répondants ont réduit leurs déplacements grâce à la généralisation de la visioconférence, du co-voiturage ou encore de l'usage des transports en commun. De plus, un tiers des établissements répondant a mis en place une démarche de sensibilisation et de formation au développement durable. Par ailleurs, l'un des bénéficiaires d'une aide FEDER prend en compte la triple performance, environnementale, sociétale et économiques dans ses fiches techniques de prestations et a mis en place une pérennisation de l'activité agricole des exploitations bénéficiaires, garantissant le maintien de la biodiversité de manière durable. L'attention portée au développement durable peut en outre se ressentir lorsque la structure bénéficiaire d'une aide FEDER constitue un vecteur de diffusion des bonnes pratiques. Pour l'une des structures répondant à l'enquête, c'est bien le cas puisque le projet intègre une communication spécifique sur les enjeux de développement durable auprès de ses partenaires ainsi qu'auprès du grand public.

#### 11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
I	3 102 952,22	33,65%
II	3 254 844,76	32,58%
III	11 180 987,11	87,35%
<b>Total</b>	<b>17 538 784,10</b>	<b>53,15%</b>

#### 11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

Le POI a prévu différentes instances pour mobiliser ses partenaires tout au long de la réalisation du programme en garantissant une bonne cohérence des actions du Plan Rhône.

Le Comité de suivi du POI constitue l'instance de pilotage et d'évaluation, il se réunit deux fois par an.

Coprésidé par le Président de la Région Rhône-Alpes ou son représentant, en tant qu'autorité de gestion du programme, et le Préfet coordonnateur de bassin Rhône Méditerranée Corse, son secrétariat est assuré par les services de la Région. Il se compose de représentants de la Commission, de l'Etat et de ses établissements publics, des collectivités, des acteurs de l'économie et des représentants de la société civile par le biais des CESER (Conseil Economique Social et Environnemental Régional).

Les travaux du Comité de suivi sont restitués par l'autorité de gestion au COPIL Plan Rhône et au CODIR du Plan Rhône . Ils sont également abordés en phase préparatoire avec les partenaires du Plan Rhône en secrétariat technique.

Le Comité de Programmation Interrégional du POI(CPI) constitue l'instance de mise en oeuvre.

Présidé par le Président de la Région Rhône-Alpes ou son représentant, son secrétariat est assuré par les services de la Région. Son ordre du jour est préparé par l'autorité de gestion après la tenue des instances de présélection des opérations appelées Comités Techniques Thématiques Interrégionaux (CTTI) et du secrétariat technique ou de ses émanations (groupes de travail thématiques ad hoc) pour les sujets transversaux (communication, évaluation, ...). Il se compose des cofinanceurs du POI(Etat et collectivités régionales et infrarégionales).

Le CPI est consulté pour avis sur la sélection des opérations à cofinancer par du FEDER dans le cadre du Plan Rhône.

L'instruction des dossiers est réalisée par des agents de la Région.

Les partenaires du programme opérationnel ont été mobilisés à différentes reprises en 2018. Tout d'abord, ils ont été informés lors du Comité de suivi de juin 2018 de la démarche en cours au sein de l'Autorité de gestion afin d'ajuster les plans d'évaluation. Cette révision des plans, initiée dans une perspective de convergence et de mutualisation a donc été approuvée par les partenaires. Au cours de ce même Comité de suivi, une présentation détaillée de l'état du cadre de performance et de l'avancée de la programmation a été réalisée afin d'informer les membres du partenariat.

En matière d'évaluation, les partenaires jouent également un rôle conséquent. La démarche de cadrage des évaluations d'impact a réuni les directions opérationnelles et la gouvernance des évaluations, telle qu'elle est prévue dans le cahier des charges, accorde une place particulière aux partenaires. En effet, trois instances seront instituées pour assurer le suivi des évaluations. Le comité technique, l'instance d'évaluation et le Comité de suivi interviendront chacun à leur niveau. Si le Comité de suivi sera informé des résultats intermédiaires et finaux, l'instance d'évaluation, composée notamment de membres du Comité de suivi et d'autres partenaires prendra part à la réunion de lancement pour préciser le cadrage ainsi qu'à l'élaboration des conclusions et recommandations. Il assistera par ailleurs aux différentes restitutions. En dernier lieu, le comité technique sera chargé de la coordination de la prestation.





## **12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

### **12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations**

Pour chaque programme piloté par la Région, un plan d'évaluation a été réalisé, conformément aux attentes de la Commission européenne.

Toutefois, au vu de l'avancée des projets, l'autorité de gestion a souhaité faire évoluer ses plans d'évaluation, d'autant plus que la fusion des régions survenue au cours de la période de programmation 2014-2020 a initié des perspectives de mutualisation. L'évaluation d'impact du POI a été revue comme en atteste l'information au Comité de suivi du 22/11/2018. Une réflexion collective menée avec les acteurs du programme a permis de cibler des questions évaluatives et un calendrier de l'évaluation cohérents avec le niveau de programmation.

Au cours de l'année 2018, aucune évaluation n'a été réalisée. L'année a été fortement consacrée au pilotage de la performance dans la perspective de l'examen de performance du 31/12/2018. En parallèle, l'autorité de gestion a souhaité procéder à un ajustement du plan d'évaluation, dans une perspective d'utilité accrue des résultats de l'évaluation.

En effet, le plan d'évaluation du POI Rhône Saône prévoyait de démarrer les évaluations d'impact thématiques en janvier 2019. Cependant, ce plan d'évaluation a subi quelques évolutions afin de mieux se corréliser avec le niveau de programmation de chacune des thématiques si bien que les évaluations d'impact débiteront en septembre 2019.

Enfin, le calendrier a été réajusté, afin que les résultats de l'évaluation puissent être mobilisés lors de la réflexion inhérente au futur programme, dans une perspective d'amélioration continue.

Pour réviser le plan d'évaluation, une première analyse croisée des bases de données de suivi du programme a été initiée.

Les données ont d'abord été étudiées de manière quantitative : un croisement entre le nombre de projets et les montants des projets a été initié afin de déterminer les types d'actions les plus représentatifs de chaque objectif thématique. La contribution de ces types d'actions à la stratégie Europe 2020 a été vérifiée comme l'explique la note d'information du Comité de suivi du 22/06/2018.

Le processus de cadrage des évaluations d'impact s'est déroulé au second semestre 2018. Il s'est notamment basé sur l'analyse des bases de données relatives à l'avancée de la programmation. Des questions évaluatives très générales ont émergé de cette première analyse quantitative. Elles ont ensuite été soumises à un débat avec les agents de la direction des fonds européens et les partenaires du programme afin d'ajuster les questions au regard de l'avancée de la programmation. La démarche de cadrage collaboratif a permis d'inscrire dans le cahier des charges des sous-questions évaluatives plus ciblées. Cette analyse plutôt qualitative vise à assurer un cadrage efficace des questions d'évaluation; indispensable pour assurer l'utilisation du rapport d'évaluation dans un processus de décision.

Par ailleurs, ces échanges ont mobilisé les agents autour des enjeux de l'évaluation. L'importance du renseignement fiable des indicateurs pour un pilotage efficace de la performance a été rappelé à cette occasion. La culture de la performance et les enjeux de l'évaluation ont pu être partagés lors de des rencontres organisées dans le cadre de la préparation du cahier des charges des évaluations d'impact du programme.

L'Autorité de gestion a profité de cette sollicitation pour recenser les sources d'informations à mettre à la disposition du prestataire, dans un souci de réduction du coût des évaluations d'impact pour lesquelles la collecte des données représente une charge conséquente. En effet, bien que des sources aient pu être identifiées dans le plan d'évaluation, ces dernières ont évolué, nécessitant une importante mise à jour.

L'évaluation d'impact se déroulera entre septembre 2019 et septembre 2021. En effet, l'évaluation répondant aux questions 1, 2 et 4 portant respectivement sur les inondations, le transport fluvial et le

développement touristique se dérouleront sur une année tandis que la réponse à la question d'évaluation 3 relative aux zones humide sera attendue en septembre 2021..

De cette manière, l'évaluateur disposera d'un niveau de réalisation des projets suffisant pour une analyse étayée. Un rapport d'évaluation intermédiaire, accompagné des résultats d'une étude de cas sur la question des zones humides est attendu entre février et avril 2020 pour accompagner la réflexion portant sur la prochaine programmation.

Les conclusions et recommandations pourront alimenter la réflexion lors de l'élaboration du prochain programme et la synthèse commune délivrera une vision d'ensemble du territoire.

Le cahier des charges mentionne que l'élaboration des conclusions et des recommandations de l'évaluation se fera de manière participative, de sorte à favoriser l'appropriation des enseignements de l'évaluation.

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (si exécutée)	Suivi (si exécutée)
Exécutée	Évaluation de la mise en oeuvre du Programme Opérationnel Interrégional FEDER Rhône-Saône 2014-2020	FEDER	2017	Procédure	05 06 07	La Région a mandaté le cabinet EY pour conduire l'évaluation de la mise en oeuvre du POI. Les objectifs étaient de juger la cohérence des moyens engagés en faveur de la mise en oeuvre par rapport aux dispositifs de mise en oeuvre des autres programmes européens du bassin et du Plan Rhône et l'efficacité des dispositifs de communication grand public, d'animation territoriale et d'information des porteurs de projets, et d'accompagnement des bénéficiaires.	<p>Gouvernance, organisation et pilotage</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>► Après un temps d'adaptation, mise en place d'un système de gestion clair et de moyens humains cohérents au sein de la DFE, avec un vrai pilotage de l'unité Fleuve Rhône, et des partenaires impliqués (pilotes)</li> <li>► Des efforts de mutualisation (ex. communication interfonds de la Région Auvergne-Rhône-Alpes) et de coordination (pilotage POI / CPIER) pouvant aller plus loin</li> </ul> <p>Communication grand public: Peu de communication ciblant le grand public, d'où une faible connaissance du programme ou de ses priorités d'intervention sur le bassin et une valorisation de l'utilité des fonds européens limitée</p> <p>Dispositif d'animation, d'accueil et de recrutement</p>	<p>Gouvernance, organisation et pilotage: Développement du portail e-Synergie avec une rubrique d'aide à destination du porteur et des renvois vers les justificatifs nécessaires, dématérialisation d'une partie du dossier; décroisement des financements et tableau de suivi partagé par le partenariat.</p> <p>Communication grand public: Publication d'articles sur le site l'Europe s'engage en Auvergne Rhône Alpes, renouvellement de la stratégie Plan Rhône (novembre 2018), communication autour de projets concrets (notamment recueil de projets inter fonds).</p> <p>Dispositif d'animation, d'accueil et de recrutement des porteurs de projets: Recours accru aux relais territoriaux, évènements pour accentuer la visibilité du POI.</p> <p>Modalités d'information et d'accompagnement des bénéficiaires: journées d'information à destination des</p>

						<p>des porteurs de projets</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Bonne information des porteurs de projets présents dans les réseaux de la Région et des partenaires du Plan Rhône, ayant conduit à une fidélisation de bénéficiaires récurrents</li> <li>▶ Recrutement limité de nouveaux porteurs de projets, en raison d'un dispositif d'animation territoriale et d'accueil qui n'a que peu été élargi, et du lancement récent d'appels à projet (effets non-encore observés).</li> </ul> <p>Modalités d'information et d'accompagnement des bénéficiaires</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Pertinence des projets programmés, du fait d'une certaine sélectivité des partenaires, ainsi que d'une bonne orientation et d'un appui efficace des porteurs de projets</li> <li>▶ Accompagnement apprécié par les bénéficiaires, permettant de dépasser certaines difficultés rencontrées (montage du dossier administratif, bouclage du plan de</li> </ul>	<p>bénéficiaires, aide en ligne (e Synergie), publication de la "marche à suivre" sur le site l'Europe s'engage en Auvergne Rhône-Alpes</p>
--	--	--	--	--	--	---	---

							financement...)	
Prévue	Evaluation d'impact du programme opérationnel interrégional Rhône-Saône	FEDER	2021	Impact	05 06 07	<p>En quoi les aides du POI ont-elles contribué à une meilleure prise en compte du risque inondation ?</p> <p>Dans quelle mesure le POI a-t-il permis une amélioration du transport fluvial ?</p> <p>Dans quelle mesure les actions soutenues par le POI ont-elles eu un effet sur la restauration et la préservation des milieux humides de l'axe Rhône Saône?</p> <p>Dans quelle mesure le POI a-t-il généré des retombées économiques , liées à l'offre touristique et aux aménagements associés aux itinéraires cyclables ?</p>		

## 12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

Suite à la fusion des deux ex-Régions, un seul plan de communication interfonds annuel (FEDER, FSE, IEJ) est désormais élaboré, avec la possibilité de mettre en place des actions spécifiques à un fonds ou à un programme. La volonté est de disposer d'une stratégie unifiée et cohérente autour des différents fonds européens afin de promouvoir l'action de l'Union européenne dans sa globalité.

En 2018, les dépenses de communication ont été de 28 627 €. Les principales actions mises en œuvre ont été les suivantes :

### A. OUTILS DE COMMUNICATION

#### 1) Mise à jour de la plaquette du POI (synthèse illustrée)

Une actualisation de cette plaquette a été réalisée en 2018 suite au changement de logo des Régions PACA et Occitanie.

#### 2) Réalisation de la plaquette « La Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Europe, partenaires de vos projets »

Ce document de communication de 16 pages, réalisé en mars 2018, présente simplement les grands domaines d'intervention des financements européens sur notre territoire par des exemples de projets.

1 projet du POI présenté : « Réalisation de la ViaRhôna sur la commune de Baix - Tronçon Le Pouzin/Rochemaure (26) ».

#### 3) Création d'un « Recueil 2018 des projets européens en Auvergne-Rhône-Alpes » et d'un modèle type de « fiche projet » par fonds

Afin d'améliorer la visibilité des projets financés et d'informer le public sur la concrétisation des fonds européens engagés sur le territoire, un recueil des projets européens 2018 en Auvergne-Rhône-Alpes ainsi qu'un modèle type de « fiche projet » par fonds seront publiés en 2019 (version papier et numérique). Ce travail a été engagé au cours du second semestre 2018.

Le recueil présentera les projets programmés sur l'année 2018 à travers des exemples de projets par thématique (fiche détaillée) pour le périmètre défini (PO FEDER/FSE/IEJ régionaux, POI Rhône-Saône, ALCOTRA, INTERREG, programmes sectoriels, programmes de massifs et de fleuves). Les fiches projets seront également mise en ligne sur le site internet « L'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes » afin d'animer la carte géographique, et elles permettront aussi à tout moment de valoriser des projets, et ce quel que soit l'objectif de communication. 7 projets financés par le POI Rhône-Saône seront présentés sous forme de fiche détaillée, accompagnés de la liste de tous les projets programmés en 2018.

## B. ÉVÈNEMENTIEL/ANIMATION

### 1) Séminaire « Inondation, vers une culture accrue »

La DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, pilote du volet « inondations » du Plan Rhône a organisé le 18/12/2018 le séminaire intitulé “ Inondation, vers une culture accrue ” au Palais des Papes à Avignon (plus de 200 participants).

Tout au long de la journée, conférences, tables-rondes, ateliers et salon des projets ont permis aux participants de laisser déborder leurs idées pour réfléchir ensemble à la question de la sensibilisation de la population aux risques d'inondation.

### 2) Concours « L'Europe agit dans ma région » - Edition 2017-2018

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a mise en œuvre pour l'année scolaire 2017/2018 une action pilote destinée aux jeunes lycéens et apprentis, intitulée « L'Europe agit dans ma région ». Menée en partenariat avec les Centres d'Information Europe Direct Auvergne-Rhône-Alpes (CIED), elle a pour objectif d'informer et de sensibiliser les jeunes sur l'engagement de l'UE en Auvergne-Rhône-Alpes, et de valoriser les projets financés par les fonds européens. Les élèves devaient réaliser un reportage sur un projet financé par les fonds européens près de chez eux.

1 projet financé par le POI Rhône-Saône a été choisi par une classe participante (MFR de Mondy dans la Drôme) pour cette première édition : Réalisation de la ViaRhôna sur la commune de Baix - Tronçon Le Pouzin/Rochemaure (26).

6 établissements ont participé à cette première édition (121 élèves). 19 élèves du Lycée professionnel Gabriel Voisin (classe lauréate) sont partis à Bruxelles en juin 2018 pour découvrir les institutions européennes et rencontrer des députés européens.

La cérémonie de remise des prix, qui a eu lieu le 25 mai 2018, à l'Hôtel de Région de Lyon, a réuni toutes les classes participantes et les partenaires du projet (120 personnes), et a également permis de découvrir tous les reportages des élèves.

### 3) Réunions d'information et d'échanges à destination des bénéficiaires FEDER (PO et POI - tournée 2018)

L'objectif de ces rencontres est d'aider les bénéficiaires d'une subvention européenne à rendre compte de la réalisation de leur projet et à présenter une demande de paiement. 5 réunions ont été organisées sur tout le territoire entre mars et juillet 2018 (Clermont-Fd, Lyon, Grenoble, Chambéry, Rovaltain).

5 bénéficiaires POI Rhône-Saône présents aux réunions à Rovaltain, Lyon et Chambéry.



#### 4) Dialogue citoyen sur la politique de cohésion à Lyon

Un dialogue citoyen sur la politique de cohésion a été organisé à Lyon le 19 septembre 2018, en partenariat avec l'Association française du conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE). Des porteurs de projets sont venus témoigner de leur expérience et plusieurs eurodéputés ont été invités pour répondre aux questions du public sur la politique de cohésion et les perspectives pour l'après-2020.

#### 5) Mise en valeur des fonds européens lors Assises Régionales des élus locaux à Lyon

La Direction des fonds européens a participé aux Assises Régionales des élus locaux le 8 octobre 2018 à l'Hôtel de Région. Cette manifestation a réuni les maires et les élus de collectivités locales de la région sur les solutions pratiques aux difficultés qu'elles rencontrent. Un stand était dédié aux fonds européens.

C. SITE INTERNET : Développement du portail « L'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes », <https://www.europe-en-auvergnerhonealpes.eu/>

Lancé en juillet 2017, ce site a remplacé les anciens sites des deux ex-Régions. Véritable vitrine publique de la programmation des fonds européens 2014-2020, il est l'outil central de communication en direction des porteurs de projets potentiels et des bénéficiaires d'une aide européenne ainsi que du grand public, notamment à travers la publication des appels à projets, d'actualités et d'éléments d'informations plus générales sur la vie des programmes.

En 2018, plusieurs publications et développements ont été réalisés (création de nouvelles pages web et rubriques) afin d'assurer une plus grande visibilité et simplifier la navigation et la recherche des informations pour les internautes.

La page spécifique du POI, en ligne depuis le lancement du site en juillet 2017, sous l'URL [www.poi.europe-en-auvergnerhonealpes.eu](http://www.poi.europe-en-auvergnerhonealpes.eu), est identifiée comme le « mini-portail » dédié au programme POI Rhône-Saône.

Des articles concernant l'actualité du programme et les projets financés ont été publiés tout au long de l'année 2018 et qui sont également visibles dès la page web du POI.

Un calendrier pour 2019 est d'ores et déjà établis pour de nouveaux développements du site, et notamment l'amélioration de la page spécifique du POI.

**13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)**

**14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel**

Non concerné

**14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds**

L'année 2018 poursuit le travail pour renforcer la formation des agents, la simplification et la communication ciblée pour permettre la bonne exécution du programme en phase instruction et en phase certification.

Les formations

Suite à la refonte des procédures et à la mise en œuvre d'un DSGC unique, un plan de formation a été mis en place en 2018:

- mardis du DSGC: sur un rythme bimensuel de septembre 2018 à janvier 2019, une séance d'approfondissement de 2h des principaux types de procédures a été mis en place.

Les thèmes suivants ont été abordés:

analyse financière, opérations collaboratives, commande publique, recettes, marquage comptable, frais de personnel, obligation de publicité, indicateurs.

- En octobre, une formation instruction-gestion de 2 jours a pris en compte les nouveautés du DSGC. En parallèle se sont tenues des formations sur les aides d'Etat (à destination des chargés de mission et instructeur) et sur la commande publique (à destination des vérificateurs de la commande publique et instructeurs).

Des réunions d'informations FEDER auprès des bénéficiaires sur la thématique des demandes de paiement ont été organisées: Certains bénéficiaires du POI Rhône-Saône ont plus particulièrement participé aux réunions qui se sont tenues à Rovaltain, Lyon et Chambéry.

Le portail E-Synergie a été développé par le CGET pour permettre de déposer des dossiers de demande de subvention et des demandes de paiement. La Région a déployé ce portail dans une démarche de dématérialisation. Les porteurs de projets pourront suivre l'avancée du traitement de leurs demandes et joindre des pièces justificatives. Le portail permet aux porteurs de projets d'enregistrer les données et

d'effectuer la saisie de leurs dossiers en plusieurs fois.

Une aide en ligne pour chacun des champs à saisir est disponible tout comme les coordonnées des services FEDER et FSE (mail ou téléphone).

Le déploiement du portail s'est fait progressivement en 2018 avec une phase test, puis l'ouverture aux demandes de subvention. La possibilité de formuler une demande de paiement ne sera opérationnelle qu'en 2019.

La simplification

Les équipes tentent d'utiliser les souplesses des règlements pour simplifier la gestion des dossiers de demandes de subventions FEDER, comme par exemple, le barème standard de coût unitaire pour les frais de personnel (calcul du taux horaire applicable en divisant la dernière moyenne annuelle connue des salaires bruts par 1 720 h).

#### **14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales**

Non concerné

#### **14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes**

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

Non concerné

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

**14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant**

Non concerné

**14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées**

Non concerné

**PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE**  
**[article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]**

**15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU**  
**PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N°**  
**1303/2013]**

## 16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

Cette partie du rapport annuel de mise en œuvre des fonds européens vise à identifier la contribution du programme FEDER interrégional Rhône Saône à la stratégie de l'Union européenne pour une croissance intelligente, durable, inclusive et à la réalisation de la cohésion économique, sociale et territoriale.

Méthodologie :

Cette analyse requise dans le rapport annuel de mise en œuvre des fonds européens est issue d'une réflexion basée principalement sur la stratégie du programme, sur son avancement ainsi que sur la collecte d'indicateurs. Il ne s'agit pas d'une évaluation de la contribution du programme tel que l'entend le guide méthodologique de la Commission européenne concernant les évaluations. En effet, cette analyse synthétise les avancées pour chaque objectif thématique soutenu dans le programme sans démontrer les liens de causalité entre les actions soutenues et les progrès observables, notamment à l'échelle de l'Union européenne. Les facteurs externes ainsi que le poids de chaque variable ne sont pas étudiés pour déterminer la contribution du programme opérationnel aux changements observables. En revanche, en 2020 et 2021, les résultats des évaluations d'impact du programme seront disponibles et permettront d'alimenter la réflexion concernant la contribution du programme aux changements opérés sur le long terme sur le territoire rhônalpin.

L'analyse s'attachera à mettre en perspective les objectifs de la stratégie Europe 2020 pour atteindre une croissance intelligente, durable, inclusive tout en garantissant la cohésion économique, sociale et territoriale, la situation à mi-parcours avec le niveau de programmation de chaque objectif thématique. La stratégie Europe 2020 s'articule autour de cinq enjeux clé pour l'Union : l'emploi, la recherche et développement, le changement climatique et l'énergie, l'éducation et la pauvreté ainsi que l'exclusion sociale.

Le diagnostic territorial initié lors de l'écriture du programme opérationnel interrégional a permis de définir des valeurs de référence pour le périmètre du programme pour plusieurs thématiques. La comparaison des valeurs avant la mise en œuvre du programme opérationnel et à mi-parcours de la période de programmation permet de quantifier l'évolution de la situation du territoire.

Le programme interrégional Rhône Saône s'inscrit dans une réflexion à l'échelle d'un bassin et s'articule avec la stratégie Plan Rhône 2005-2025 et le contrat de projets interrégional 2014-2020 (CPIER). Il est effectif dans les régions Bourgogne Franche-Comté, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne Rhône-Alpes. Le POI se décline en trois axes, qui font écho aux objectifs de l'Union européenne en faveur d'une croissance intelligente, durable et inclusive. Les actions soutenues au titre de ce programme interrégional contribuent principalement aux objectifs européens en matière d'emploi, de recherche et développement ainsi qu'en matière de changement climatique et énergétique.

Le premier axe concerne le renforcement de la capacité du territoire à faire face au risque inondation. Les inondations représentent un risque naturel fort sur l'ensemble du territoire Rhône-Saône. Au-delà des incidences humaines, ce risque impacte négativement la compétitivité économique des territoires concernés, et les emplois associés. En effet, le territoire en zone inondable concernait avant le début de la période de programmation plus de 13 000 entreprises soit près de 100 000 emplois. La résilience économique aux risques climatiques fait partie des objectifs européens définis dans le cadre de la lutte contre le changement climatique dans la mesure où il s'agit de mettre en œuvre une croissance durable et inclusive. 9.2M€ de FEDER ont été maquetés pour soutenir les actions menées au titre de cet axe. Au 31/12/2018, 55 projets ont pu bénéficier d'une aide et 17 entités ont réalisé des investissements ou mis en œuvre des mesures de prévention du risque inondation. Ainsi la cible 2018 fixée à 18 entités a été atteinte au 20/03/2019 (indicateur de réalisation S1). Depuis le début de la période de programmation, la part de la population riveraine ayant conscience des risques inondation a augmenté, passant de 66% en 2012 à 67%

en 2018 pour un objectif 2023 de 70%. (SOURCE: DREAL) Cette sensibilité accrue des territoires traduit la recherche d'une croissance intelligente, grâce à la recherche et l'innovation.

Le second axe du programme, soutenir le développement du transport fluvial sur le territoire, contribue aux objectifs liés au changement climatique et énergétique ainsi qu'à la préservation et au développement de l'emploi.

Cet axe, en favorisant le report modal vers la voie d'eau s'inscrit dans le cadre de la stratégie d'Europe 2020. En contribuant à réduire les émissions de CO<sup>2</sup> dans le secteur des déplacements, il œuvre en faveur d'une croissance durable. En soutenant des secteurs à fort potentiel de développement économique, il promeut l'emploi ainsi qu'une croissance intelligente grâce au développement de l'innovation. La filière du transport fluvial représente un potentiel sous-exploité puisqu'en 2005, la part modale de la navigation fluviale de l'axe Saône-Rhône ne représentait que 2% des flux en volumes et 8% en prestations.

L'indicateur de résultat « Taux d'évolution du volume de marchandises transportées sur le bassin Rhône-Saône » atteint, en 2018 5, 83% (SOURCE: VNF, données Horatio, évolution depuis 2015), avec 6 296 646 tonnes de marchandises transportées en 2018. Quant au trafic de conteneurs, il atteint 84 316 EVP (équivalent vingt pieds) en 2018 contre 82 200 EVP en 2013 (SOURCE: VNF).

Ce développement du transport fluvial contribue à l'objectif européen de transition énergétique et climatique dans la mesure où ce mode de transport émet de faibles émissions de carbone, notamment en comparaison avec le transport routier. L'axe 2 du POI a programmé, au 31/12/2018, plus de 80% du montant maqueté sur cet axe, soit plus de 8M€ de FEDER pour 8 projets qui contribuent au développement du transport fluvial. Fin 2018, l'indicateur de réalisation CO16 « longueur de voies navigables nouvelles ou améliorées » a atteint 345 km.

Quant à l'axe 3 qui vise à préserver et restaurer la fonctionnalité des cours d'eau et des milieux humides et promouvoir le patrimoine du territoire, il a permis de programmer fin 2018 40 projets pour un montant FEDER de 6.5M€, soit la moitié de l'enveloppe prévue dans la maquette du programme. Afin d'atteindre une croissance durable, l'intégrité environnementale entendue notamment comme la protection de la biodiversité et la réduction de la consommation des ressources naturelles correspond à une attente de la Commission européenne. Les actions soutenues au titre de cet axe répondent à cette attente puisqu'elles visent une gestion durable des milieux aquatiques.

La dimension inclusive de la croissance est également présente dans la mesure où les actions soutenues permettent d'améliorer le cadre de vie et la gestion des ressources du territoire. Enfin, cet axe sert la croissance intelligente en intégrant une dimension recherche et innovation.

Les actions soutenues ont pour objectif de protéger et promouvoir le patrimoine naturel et culturel. En effet, elles s'inscrivent dans le cadre de deux priorités d'investissement 6.4 « protection et restauration de la biodiversité, protection et restauration des sols et promotion des services liés aux écosystèmes y compris NATURA 2000 et les infrastructures vertes » ainsi que 6.3 « conservation, protection, promotion et développement du patrimoine naturel et culturel ».

Au titre de la Pi 6.4, des actions de préservation et de restauration des milieux humides prioritaires, visant à améliorer l'état écologique de l'axe Rhône-Saône sont soutenues par le FEDER grâce à l'objectif spécifique 6.4.1 : Préserver et restaurer les fonctionnalités du Rhône, de la Saône et des milieux aquatiques associés. Fin 2018, ce sont 23 projets qui ont été programmés pour un coût total de 8.6M€ dont 3.3M€ de FEDER. 66 hectares ont pu bénéficier d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation (indicateur de réalisation CO23). L'indicateur de résultat « Part des zones humides aux fonctionnalités restaurées sur l'ensemble des zones humides prioritaires » n'a cessé de progresser, de 0% en 2013 à 6% en 2016 et atteint fin 2018 17.8%.

L'objectif spécifique 6.3.1 Dynamiser le territoire sur la durée à travers l'itinérance douce a permis de programmer 17 opérations représentant plus de 3.2M€ de FEDER, soit la moitié du montant maqueté pour cet objectif spécifique. En favorisant le développement économique des vallées du Rhône et de la Saône, source de création d'emploi, de cohésion économique, sociale et territoriale, il contribue à la



croissance inclusive et durable notamment dans la mesure où il favorise le développement d'un secteur de l'économie de fort potentiel ayant un faible impact sur l'environnement, tout en mettant en valeur le patrimoine de bassin Rhône-Saône. Le développement touristique du territoire, calculé grâce au nombre de nuitées en hôtel et camping est en hausse puisqu'il était de 20 280 265 nuitées en 2010 et atteint 23 863 574 nuitées en 2018. (SOURCE: INSEE)

Le programme accompagne donc les actions, sous cet OS, en renforçant le développement économique du territoire et en valorisant le patrimoine naturel et culturel de l'axe Rhône-Saône grâce à l'itinérance douce sous forme de cyclotourisme. Fin 2018, 71 km d'itinéraires cyclables ont été réalisés (indicateur de réalisation S2) grâce au soutien du FEDER pour les projets Via Rhôna et Echappée bleue.

## 17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

Par axe, le suivi des indicateurs de réalisation indique les valeurs suivantes:

- axe 1: l'indicateur S1 a atteint 94% de la 1ère valeur cible au 31 décembre 2018, et 100% au 20 mars 2019,
- axe 2: l'indicateur CO16 a atteint 69% de la valeur cible au 31 décembre 2018, et le projet de SIF (Système d'Information Fluviale) ne devrait finalement se réaliser que post 2020,
- axe 3: l'indicateur S2 a atteint 86% de la 1ère valeur cible et le CO23 a atteint 132% de la 1ère valeur cible

Par axe, le suivi des indicateurs financiers indique les valeurs suivantes:

- axe 1: l'indicateur a atteint 43% de la valeur cible au 31 décembre 2018, et 85% au 10 mai 2019,
- axe 2: l'indicateur a atteint 175% de la valeur cible au 31 décembre 2018,
- axe 3: l'indicateur a atteint 156% de la valeur cible au 31 décembre 2018.

A ce stade, la réserve de performance est atteinte sur l'axe 1 et l'axe 3.

L'axe 2 va perdre sa réserve de performance car aucun projet n'a été déposé permettant d'atteindre la valeur cible intermédiaire.

De plus, les projections des indicateurs cible à 2023 posent des difficultés sur certains axes :

Une cible 2023 déjà dépassée si l'on prend en compte les valeurs programmées:

- Axe 1: la cible 2023 de 112 est déjà largement dépassée avec une valeur prévisionnelle de 155 pour l'indicateur S "unités ayant réalisé des investissements et des mesures de prévention du risque inondation". La comptabilisation des investissements réalisés dans les exploitations agricoles et les Plans de continuité d'activités mis en œuvre dans les entreprises devraient encore faire augmenter les réalisations.

- Axe 3: la cible 2023 de 200 hectares ("superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation") est déjà dépassée avec une valeur prévisionnelle de 318 hectares pour

l'indicateur C023

Une cible 2023 qui ne pourra être atteinte:

- Axe 2: L'objectif de l'indicateur CO16 « longueur de voies navigables nouvelles ou améliorées » a été fixé à 600 km en intégrant un projet de SIF (Système d'information Fluviale) sur le Rhône (seulement 345 km sont effectifs à ce jour), projet qui ne devrait finalement se réaliser que post 2020.

## DOCUMENTS

<b>Intitulé du document</b>	<b>Type de document</b>	<b>Date du document</b>	<b>Référence locale</b>	<b>Référence de la Commission</b>	<b>Fichiers</b>	<b>Date d'envoi</b>	<b>Envoyé par</b>
Résumé à l'intention des citoyens POI	Résumé à l'intention des citoyens	15 juin 2019		Ares(2019)4122229	Résumé à l'intention des citoyens	28 juin 2019	nguefore
Annexe examen de performance	Résumé à l'intention des citoyens	25 juin 2019		Ares(2019)4122229	Annexe examen de performance	28 juin 2019	nguefore

## RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION

Gravité	Code	Messages
Info		La version du rapport de mise en œuvre a été validée.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 136,96 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: I, priorité d'investissement: 5b, indicateur: S1.2, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 137,88 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: I, priorité d'investissement: 5b, indicateur: S1.1, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 148,31 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: III, priorité d'investissement: 6d, indicateur: CO23, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 150,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: III, priorité d'investissement: 6d, indicateur: CO23, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: IV, priorité d'investissement: -, indicateur: SAT3, catégorie de région: , année: 2018. Veuillez vérifier.